

GENERALITES 16

LES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE (SSI)

1. DEFINITION D'UN SSI

Ensemble des matériels servant à collecter toutes les informations ou ordres liés à la seule sécurité incendie, à les traiter et à effectuer les fonctions nécessaires à la mise en sécurité d'un bâtiment ou d'un établissement.

La mise en sécurité peut comporter les fonctions suivantes :

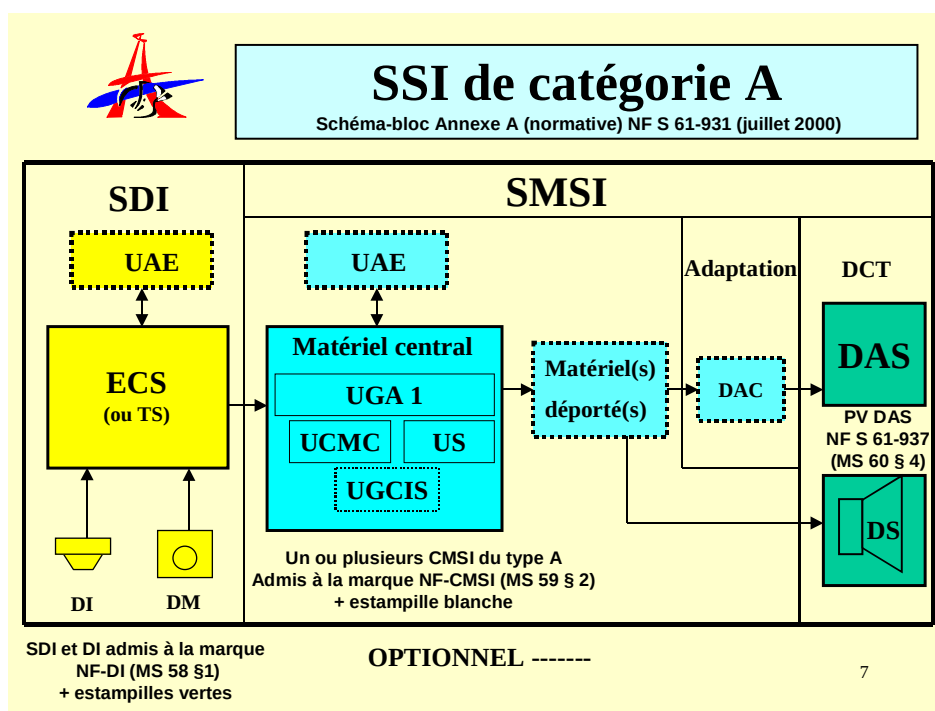
- compartimentage ;
- désenfumage ;
- extinction automatique ;
- mise à l'arrêt de certaines installations techniques ;
- évacuation des personnes (signal d'évacuation, éclairage de sécurité, déverrouillage des issues).

2. CARACTERISTIQUES

Les SSI sont répartis en 5 catégories.

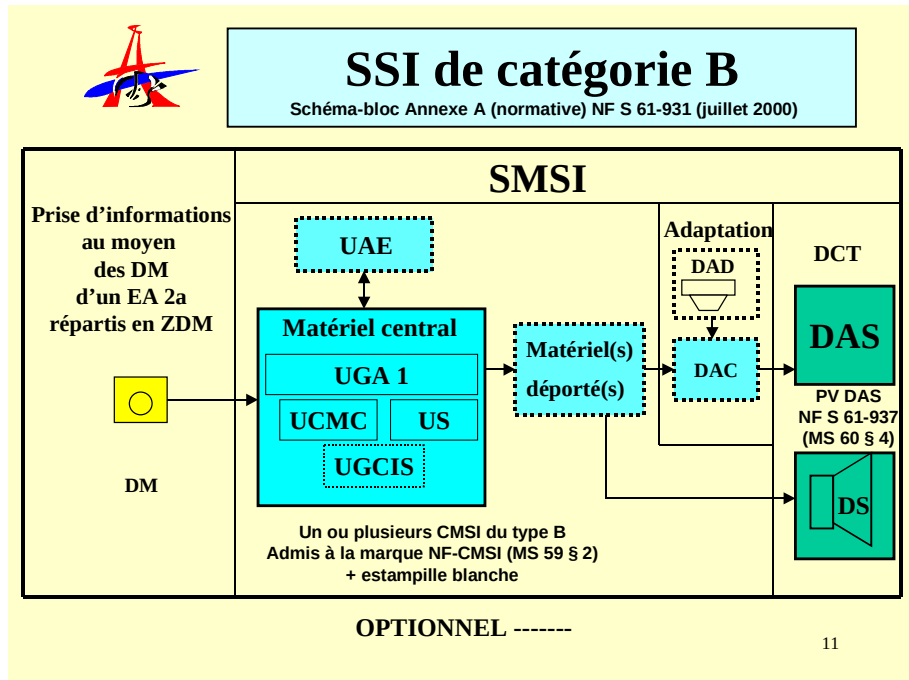
Catégorie A (configuration maximale d'un SSI) :

- un système de détection incendie (SDI) ;
- un centralisateur de mise en sécurité incendie (CMSI) ;
- un (ou plusieurs) dispositif adaptateur de commande (DAC), si nécessaire ;
- des dispositifs actionnés de sécurité (DAS) ;
- un équipement d'alarme (EA) du type 1.



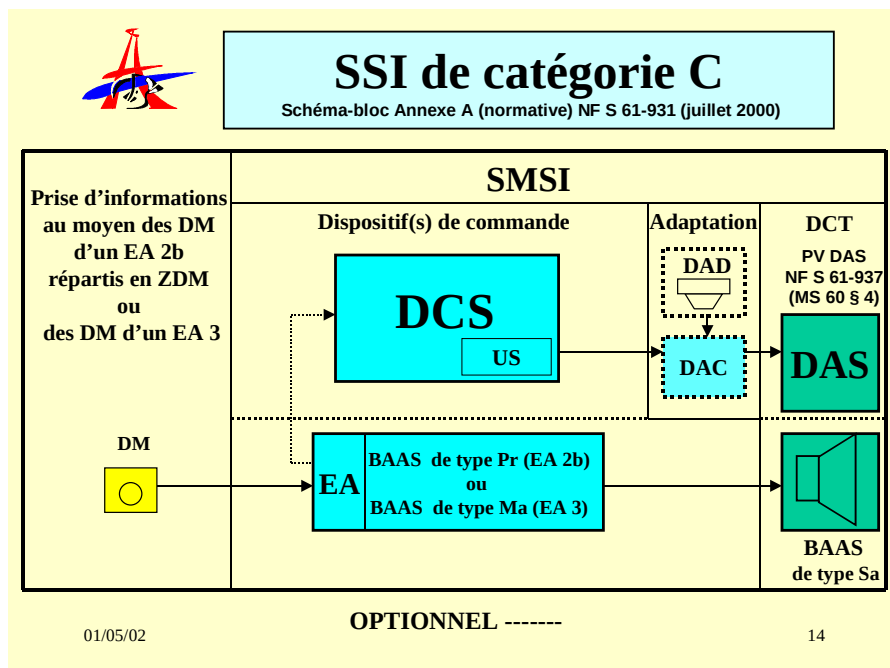
Catégorie B :

- un centralisateur de mise en sécurité incendie (CMSI) ;
- des dispositifs actionnés de sécurité (DAS) ;
- un (ou plusieurs) dispositif adaptateur de commande (DAC), si nécessaire ;
- un équipement d'alarme (EA) du type 2 a.



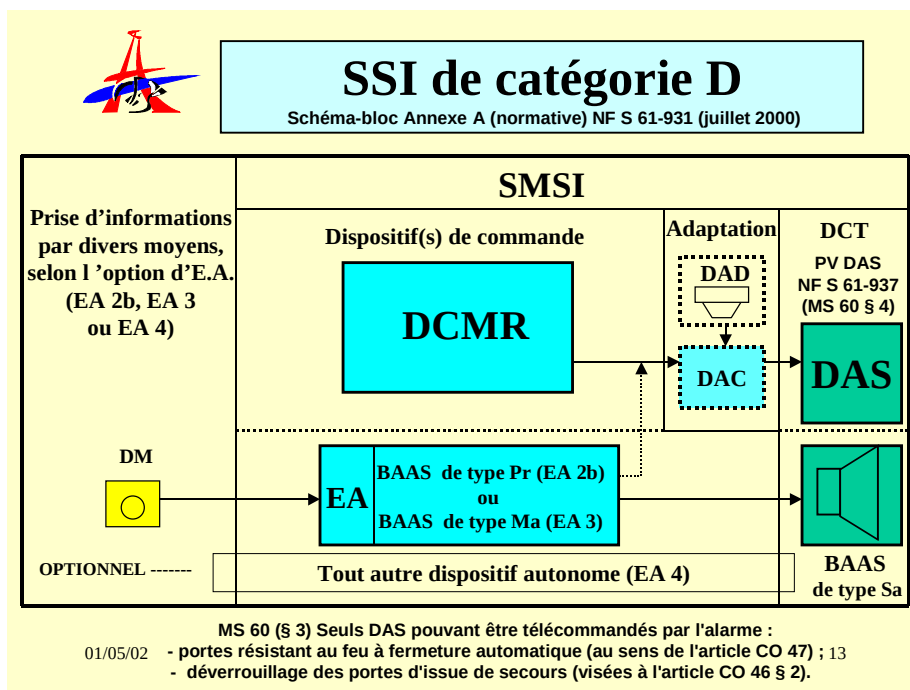
Catégorie C :

- un dispositif de commande avec signalisation (DCS) ;
- un (ou plusieurs) dispositif adaptateur de commande (DAC), si nécessaire ;
- des dispositifs actionnés de sécurité (DAS) ;
- un équipement d'alarme (EA) du type 2 a ou 2 b.



Catégorie D :

- un dispositif de commandes manuelles regroupées (DCMR) ;
- un (ou plusieurs) dispositif adaptateur de commande (DAC), si nécessaire ;
- des dispositifs actionnés de sécurité (DAS) ;
- un équipement d'alarme (EA) du type 2 a, 2 b ou 3.



Catégorie E :

- un dispositif de commande manuelle (DCM) ;
- un (ou plusieurs) dispositif adaptateur de commande (DAC), si nécessaire ;
- des dispositifs actionnés de sécurité (DAS) ;
- un équipement d'alarme (EA) du type 2 a, 2 b, 3 ou 4.

